

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 04532

Numéro SIREN : 538 778 523

Nom ou dénomination : A.O.P

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2018 sous le numéro de dépôt B2018/027287

Désignation de l'entreprise : AOP		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 106 AVENUE TOLOSANE		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 53877852300034		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 31/12/2017	
		N-1 31/12/2016	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	
Immobilisations :		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUANTITATIF TOTAL ACTIF différent TOTAL PASSIF

Désignation de l'entreprise : AOP

Néant ☐ *

L'ACHETEUR A COMPRENDRE PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.000.000.....)	DA	1 000 000	1 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	2 110 321	2 110 321
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(4 240 789)	(2 094 770)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(211 189)	(2 146 020)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(1 341 657)	(1 130 468)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	615 223	576 218
	Provisions pour charges	DQ	681 950	673 986
	TOTAL (III)	DR	1 297 173	1 250 204
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	18 890	20 458
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	1 035 796	1 335 222
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 433 336	1 343 435
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 243 787	3 503 561
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	385 166	118 498
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	6 116 975	6 321 174
	Ecarts de conversion passif *	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	6 072 491	6 440 910
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont {	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 116 975	6 321 174
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	5 135	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		AOP				Néant ☐ *			
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	20 527 760	FH		FI	20 527 760	20 679 975
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	20 527 760	FK		FL	20 527 760	20 679 975	
	Production stockée*				FM				
	Production immobilisée*				FN				
	Subventions d'exploitation				FO		1 500		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	58 298	63 100		
	Autres produits (1) (11)				FQ	175	203		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	20 586 232	20 744 779
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		77	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	7 056 910	7 904 213	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	587 725	641 656	
	Salaires et traitements*					FY	8 988 187	9 506 916	
	Charges sociales (10)					FZ	3 548 490	3 834 389	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements* - dotations aux provisions			GA	144 888	182 897	
						GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	10 869	89 628		
	Autres charges (12)				GE	6 866	(1 565)		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	20 343 936	22 158 212
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	242 297	(1 413 433)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	48		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	48		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	204 240	201 083	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	204 240	201 083	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(204 192)	(201 083)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	38 105	(1 614 516)	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUATRIÈME PARTIE - TOTAL ACTIF diffère TOTAL PASSIF

Désignation de l'entreprise : AOP

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	10 000	110 000
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	10 000	110 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	210 289	88 000
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	49 005	553 503
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	259 294	641 503
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(249 294)	(531 503)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		HL	20 596 280	20 854 779
TOTAL DES CHARGES (III + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	20 807 469	23 000 798
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(211 189)	(2 146 020)
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP		
	{ - Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	200 661	200 521
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	55 393	63 100
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N		
CONTRAVENTIONS		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
IND TRANSACTIONNELLES		640		
PROV LITIGES PRUD'HOMAU		209 649		
		49 005	10 000	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
Informations complémentaires (CICE)	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Autres immobilisations incorporelles	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Disponibilités en Euros	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation du chiffre d'affaires	X
Ventilation de l'effectif moyen	X
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	X
Honoraires des commissaires aux comptes	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	X
Identité des sociétés mères consolidant les comptes	X
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	X
Transferts de charges	X
Résultats financiers des cinq derniers exercices	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/I)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Provisions pour risques et charges :

Une provision est constituée lorsque la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions à fin décembre 2017 ont été estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables.

Les autres provisions pour risques et charges correspondent aux litiges sociaux en cours.

Variations des capitaux propres :

- Capitaux Propres à l'ouverture : -1 130 468
- Augmentation de Capital : 0
- Distribution de dividendes : 0
- Résultat de l'exercice : -211 189
- Capitaux Propres à la clôture : - 1 341 657

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Intégration fiscale :

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par la société ALYZIA HOLDING société immatriculée en France à Bobigny sous le RCS 552 134 975 depuis le 1er janvier 2012.

La convention d'intégration fiscale conclue avec ALYZIA HOLDING prévoit que la filiale calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et règle sa dette d'impôt à ALYZIA HOLDING, société tête de Groupe.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 461 193 €. La société a demandé un préfinancement à BPI au titre de ce mécanisme.

Le préfinancement est réglé directement à Alyzia Holding. La société a décidé d'affecter ce crédit d'impôt au soutien de l'investissement, à la recherche et à l'innovation, ainsi qu'au développement de l'emploi.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	100 000			100 000

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 734 619
Autres créances	109 181
Total	1 843 799

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	13 755
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	382 439
Dettes fiscales et sociales	2 609 881
Autres dettes	385 166
Total	3 391 241

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	7 734
Total	7 734

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

La société est engagée dans des contrats commerciaux avec des sociétés du groupe 3S/Alyzia, contrats dans le cadre desquels elle est client ou fournisseur. Ces contrats étant exclus de la liste des transactions liées notamment car conclus à des conditions normales de marché la société n'a pas à en donner le détail.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
PRESTATIONS ASSISTANCE EN ESCALE	20 527 760
Total	20 527 760

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	20 527 760
Total	20 527 760

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	9
Agents de maîtrise et techniciens	13
Ouvriers	228
Total	250

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	204 240	48
Dont entreprises liées	200 661	

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 11 160 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 11 160€

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

Pour la clôture 2017, il a été décidé de retenir une provision pour les personnes dont le départ à la retraite est prévu dans les 12 prochaines années. Cette période de 12 ans correspond à la durée maximale estimée des renouvellements de contrat, étant entendu que le nouveau bénéficiaire du contrat reprend les engagements de retraite lorsqu'il reprend les salariés. Cette évolution méthodologique fait suite à la disparition du contrat liant Alyzia à Aéroports de Paris.

Une provision pour retraite d'un montant de 651 275 € est constituée, cette provision a été calculée par un actuair indépendant.

La société applique la méthode générale.

La provision pour médailles de travail d'un montant de 30 675 € est estimée par ce même actuair.

Les évaluations réalisées décrivent les passifs sociaux de la société. Elles comprennent la valeur actuelle probable des prestations futures à la date d'évaluation, la dette actuarielle à la date d'évaluation.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	31 881
60 à 64 ans	1 à 5 ans	121 990
52 à 59 ans	6 à 13 ans	497 404
moins de 52 ans	plus de 13 ans	
Engagement total		651 275

Hypothèses de calculs retenues

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les obligations sont :

- Taux de revalorisation des salaires (y compris inflation) : 2%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux d'actualisation : 2%
- Taux charges sociales : 40%
- Table de mortalité : table INSEE 2017

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
G3S	SAS	11 000 000	106 AVENUE TOLOSANE 31520 RAMONVILLE ST AGNE

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- PROVISIONS LITIGES PRUD'HOMAU	10 000	78750000
Total	10 000	
Charges exceptionnelles		
- CONTRAVENTIONS	640	67120000
- IND TRANSACTIONNELLES	209 649	67180000
- PROVISION LITIGES PRUD'HOMAU	49 005	68750000
Total	259 294	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
REFACTORATION CHARGES FILIALES	6 042
REFACTORATION FORMATIONS	23 180
REMBOURSEMENT CVAE	21 388
REMBOURSEMENT CPAM/FONGECIF	4 782
Total	55 392

A.O.P
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 Euros
Siège social : 106 Avenue de Tolosane
31520 RAMONVILLE SAINT-AGNE
R.C.S. TOULOUSE B 538 778 523

AGMA DU 29 JUIN 2018
COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

AFFECTATION DU RESULTAT

TROISIEME DECISION - Affectation du résultat

L'associée unique décide d'affecter la perte comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2017 qui s'élève à (211 189) Euros de la manière suivante :

- en totalité au compte « Report à nouveau » débiteur qui passera ainsi de (4 240 789) Euros à (4 451 978) Euros.

QUATRIEME DECISION - Déclaration au titre de l'article 243 bis du Code général des impôts

L'associée unique déclare, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président
Didier MONTEGUT



RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Chère associée,

Conformément aux dispositions des articles 19 et 20 des statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale mixte annuelle afin de vous rendre compte de l'activité de notre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice ainsi que l'affectation de son résultat.

Le commissaire aux comptes a reçu toutes les informations nécessaires à la réalisation de ses diligences et à l'émission de son rapport.

I – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'activité principale de la société est sur l'aéroport d'ORLY, les services d'assistance en escale (c'est à dire toutes les opérations effectuées à l'occasion de l'escale d'un avion dans un aéroport et se rapportant à l'aéronef lui-même, aux passagers et au fret) suivants (liste issue de l'article R 216-1 du Code de l'aviation civile) : 3. L'assistance " bagages " ; 4. L'assistance " fret et poste " ; 5. L'assistance " opération en piste " ; 6. L'assistance " nettoyage et service de l'avion " ; 7. L'assistance " carburant et huile " ; 8. L'assistance " d'entretien en ligne " ; 10. L'assistance " transport au sol " ; 11. L'assistance " service commissariat".

Le chiffre d'affaires annuel est resté stable en 2017 malgré le départ de la compagnie Air Berlin vers l'Aéroport de Roissy.

Le contrat de la compagnie CORSAIR a été renouvelé au cours de l'année 2017.

Les charges d'exploitation ont diminué au cours de l'exercice 2017. Cette baisse est constitutive à la diminution des charges liées à la perte de la compagnie Air Berlin, à une meilleure gestion des charges d'exploitation et à l'optimisation des modes opératoires d'organisation qui ont eu un impact positif sur les coûts salariaux et le recours à la main d'œuvre extérieure.

La combinaison de ces facteurs a permis une nette amélioration du résultat d'exploitation confirmant la phase de redressement entreprise depuis plusieurs années.

DM

II – PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes sociaux qui vous sont présentés ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation actuellement en vigueur.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 20 527 760 Euros contre 20 679 975 Euros au titre de l'exercice précédent,
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 20 586 232 Euros contre 20 744 779 Euros au titre de l'exercice précédent,
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 20 343 936 Euros contre 22 158 212 Euros au titre de l'exercice précédent,
- Le résultat d'exploitation ressort à 242 297 Euros contre (1 413 433) Euros au titre de l'exercice précédent,
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 8 988 187 Euros contre 9 506 916 Euros au titre de l'exercice précédent,
- Le montant des charges sociales s'élève à 3 548 490 Euros contre 3 834 389 Euros au titre de l'exercice précédent. Ce montant prend en compte le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi pour un montant de 461 193 Euros.

La société a décidé d'affecter ce crédit d'impôt au soutien de l'investissement, à la recherche et à l'innovation ainsi qu'au développement de l'emploi.

L'intéressement des salariés est de 186 873 Euros.

Il est précisé que la société a supporté des dépenses de travail intérimaire pour un montant de 1 197 507 Euros.

Compte tenu d'un résultat financier de (204 192) Euros, contre (201 083) Euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 38 105 Euros contre (1 614 516) Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de (249 294) Euros, de l'impôt sur les bénéfices de 0 Euro, le résultat de l'exercice se solde par une perte comptable de (211 189) Euros contre une perte comptable de (2 146 020) Euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la société s'élevait à 6 072 491 Euros contre 6 440 910 Euros pour l'exercice précédent.

DM

III – FILIALES, PARTICIPATIONS, SOCIETES CONTROLEES

La société ne possède pas de filiale, n'a pas de participation dans une autre société et ne contrôle aucune société.

Nous vous rappelons que notre société est contrôlée par la société ALYZIA.

IV – ACTIONNARIAT DES SALARIES

Afin de se conformer aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, vous aurez à vous prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Il vous est précisé que ce projet de résolution est obligatoire – sa non-présentation est sanctionnée par une nullité alors même que notre société n'est pas, à ce jour, dotée d'un plan d'épargne d'entreprise.

Nous vous proposons, dans cette résolution, de fixer à un maximum de 30.000 euros le montant de l'augmentation de capital pouvant intervenir à ce titre et, il vous sera demandé de renoncer expressément à votre droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles au bénéfice des salariés adhérents au PEE qui devrait alors être institué par la société.

Il vous sera demandé de confier au président le soin de mettre en œuvre ladite résolution. L'autorisation ainsi donnée serait valable pour une durée de 18 mois à compter de la décision de l'assemblée.

Nous rappelons que ce projet de résolution est présenté pour se conformer à la loi.

V – MENTION DES SUCCURSALES EXISTANTES

Conformément aux dispositions légales, nous vous informons que notre société n'a pas de succursale.

VI – INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes de la société à l'égard de ses fournisseurs par date d'échéance en annexe du présent rapport.

VII – ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Nous vous informons qu'aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

DM

VIII – ÉVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

Les mesures mises en œuvre pour améliorer le résultat exploitation devront être poursuivies au cours de l'exercice pour consolider la performance économique, reconstituer les capitaux propres de la société et conforter ses perspectives d'avenir.

Le renouvellement des matériels d'exploitation sera mis en œuvre au cours du dernier trimestre 2018.

Cet investissement doit contribuer à améliorer la sécurité des opérations au sol et permettre à la société de disposer d'une flotte d'équipement modernisé pour répondre qualitativement aux demandes des compagnies aériennes clientes.

IX – MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE PREVENTION DE LA CORRUPTION

Notre société mère, la société G3S-ALYZIA, a mis en place un dispositif de prévention de la corruption.

Ce dispositif étant conçu pour s'appliquer à la société G3S-ALYZIA ainsi qu'à l'ensemble de ses filiales, notre société est dispensée de la mise en place, à son niveau, d'un dispositif indépendant.

Le dispositif mis en place par la société G3S et depuis juillet 2017, la société G3S-ALYZIA, en sa qualité de nouvelle société-mère, comprend les mesures ci-dessous.

- signature d'une charte interne éthique et adhésion du Groupe 3S-ALYZIA au Global Compact des Nations Unies,
- signature d'une charte externe Achat RSE Fournisseurs.

Les deux chartes portant la lutte contre la corruption par l'éthique des pratiques ; le respect des normes du travail par la lutte contre le travail forcé, l'abolition du travail des enfants, le respect du principe de non-discrimination, le respect de la liberté syndicale, la protection de la santé et de la sécurité, la durée du travail et le niveau de rémunération ; et la protection de l'environnement par le respect de la réglementation environnementale, le management environnemental et la diminution des impacts sur l'environnement.

Mise en place :

- d'un code de conduite définissant et illustrant les comportements à proscrire comme étant susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence,
- d'un dispositif d'alerte interne afin de recueillir les signalements de salariés relatif aux violations du code de conduite,
- d'une Cartographie des risques, prenant la forme d'une documentation régulièrement actualisée et destinée à identifier, analyser et hiérarchiser les risques d'exposition du groupe à des sollicitations externes aux fins de corruption en fonction notamment des secteurs d'activité et des zones géographiques dans lesquels le groupe exerce ses activités,

- d'une procédure de gestion des tiers pour évaluer les risques provenant de tiers afin de les évaluer avant d'entrer en relation professionnelle avec eux,
- de procédures de contrôles comptables, afin de s'assurer que les livres et comptes du groupe ne sont pas utilisés pour masquer des faits de corruption ou de trafic d'influence,
- d'un dispositif de formation afin de sensibiliser les collaborateurs du groupe,
- d'un dispositif de contrôle et d'évaluation interne périodique afin de contrôler et d'évaluer l'efficacité des procédures mises en place et le cas échéant suivant la pratique, de les adapter.

X – MESURES DE LUTTE CONTRE L'EVASION FISCALE – OBLIGATION D'IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE EFFECTIF

Nous vous informons que conformément à l'article L 561-46 du Code monétaire et financier, notre société est soumise, depuis le 31 mars 2018, à l'obligation d'identification des bénéficiaires effectifs.

Notre société, au titre de cette obligation, est tenue de communiquer au greffier du tribunal de commerce un certain nombre d'informations.

La déclaration a été faite au greffe du tribunal de commerce de Toulouse le 7 février 2018.

XI – APPROBATION DES COMPTES ET PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 faisant ressortir une perte comptable de (211 189) Euros.

Le résultat de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 est une perte comptable de (211 189) Euros que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- en totalité au compte « Report à nouveau » débiteur qui passerait ainsi de (4 240 789) Euros à (4 451 978) Euros.

XII – DIVIDENDES DISTRIBUES ANTERIEUREMENT

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que nous n'avons procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices.

XIII – DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à

DM

l'article 39-4 et 5, dudit code, s'élève à 59 786 €uros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et que l'impôt supporté à ce titre est de 19 926,67 €uros.

XIV – ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La société n'a effectué aucune activité en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice.

XV – PRETS DE TRESORERIE INTERENTREPRISES

Au cours de l'exercice écoulé, aucun prêt de trésorerie interentreprises n'a été concédé par votre société.

XVI – RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nous vous informons que le tableau prévu à l'article R. 225-102 , alinéa 2, du Code de commerce, faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices, a été annexé au présent rapport.

XVII – CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE, DENOMMEES « CONVENTIONS REGLEMENTEES »

Nous vous signalons qu'aucune convention prévue à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue lors de l'exercice écoulé.

XVIII – ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES

Nous attirons votre attention sur le fait que les capitaux propres à la date de clôture de l'exercice sous examen s'élevant à (1 341 657) €uros pour un capital social de 1 000 000 €uros, le résultat de l'exercice social ne permet pas de reconstituer les capitaux propres qui restent inférieurs à la moitié du capital social de la société.

Nous vous rappelons que conformément à l'article L. 225-248 , alinéa 1er, du Code de commerce, la décision collective des associés du 2 octobre 2017 avait rejeté la dissolution anticipée de la société. En conséquence, conformément à l'article L. 225-248 , alinéa 2, du Code de commerce, la société devra, dû au plus tard le 31 décembre 2018 avoir reconstitué ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié de son capital social.

XIX – QUITUS A VOTRE PRESIDENT

Nous vous demandons de donner quitus de sa gestion à votre président au titre de l'exercice sous examen clos le 31 décembre 2017.

DM

XX – INFORMATIONS PORTANT SUR LES CONDITONS DE REPRISE D'UNE SOCIETE PAR SES SALARIES ET SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DE LA SOCIETE CONCERNANT LA DETENTION DE SON CAPITAL

Nous vous rappelons que l'assemblée générale ordinaire annuelle doit dorénavant constater que l'obligation relative à l'organisation des deux informations triennales aux salariés de la société sur les sujets suivants a été respectée :

- les conditions juridiques, les avantages et les difficultés de la reprise d'une société par ses salariés et les aides dont ils peuvent bénéficier ;
- les orientations générales de l'entreprise relatives à la détention de son capital notamment sur le contexte et les conditions d'une cession de celle-ci et, le cas échéant, sur le contexte et les conditions d'un changement capitalistique substantiel.

Ces informations doivent indiquer :

- les principales étapes d'un projet de reprise d'une société, en précisant les avantages et les difficultés pour les salariés et pour le cédant,
- une liste d'organismes pouvant fournir un accompagnement, des conseils ou une formation en matière de reprise d'une société par les salariés,
- les éléments généraux relatifs aux aspects juridiques de la reprise d'une société par les salariés, en précisant les avantages et les difficultés pour les salariés et pour le cédant,
- les éléments généraux en matière de dispositifs d'aide financière et d'accompagnement pour la reprise d'une société par les salariés,
- une information générale sur les principaux critères de valorisation de la société, ainsi que sur la structure de son capital et son évolution prévisible,
- le cas échéant, une information générale sur le contexte et les conditions d'une opération capitalistique concernant la société et ouverte aux salariés.

Nous vous remercions de prendre acte que les informations ont été effectuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 soit depuis moins de trois ans.

XXI – PROCEDURES RELATIVES AUX LANCEURS D'ALERTE

Conformément aux dispositions légales, la société met en place une procédure pour recueillir les signalements effectués par les lanceurs d'alertes.

Cette procédure est portée à la connaissance des salariés de la société par la remise d'une note explicative à chacun d'eux, le signalement devra être effectué au supérieur hiérarchique ou au référent.

DM

XXII – MISE EN PLACE DU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD)

Nous vous rappelons que la société, comme toutes les sociétés, doit avoir mis en place au 25 mai 2018, les mesures relatives au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Dans ce cadre, il a été mis en place divers mesures nécessaires et chaque salarié doit être informé de l'utilisation qui est faite de ces données personnelles.

XXIII – DROIT A LA DECONNEXION

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les entreprises de plus de 50 salariés ont l'obligation de mettre en place des mesures permettant d'assurer le droit à la déconnexion des outils numériques pour tous les salariés conformément à la loi 2016-1088 du 8 août 2016 et figure dans le code du travail à l'article L 2242-8 7^{ème}.

La mise en place du droit à la déconnexion fait l'objet d'une négociation avec les partenaires sociaux dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie au travail. La négociation porte sur les modalités d'exercice par le salarié de son droit à la connexion et la mise en place par l'entreprise des dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques.

A défaut d'accord, la société devra élaborer une charte définissant les modalités d'exercice du droit à la déconnexion et prévoyant sa mise en œuvre à destination des salariés et du personnel d'encadrement, et ce, au plus tard le 31 décembre 2019.

XXIV – OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

Nous vous informons que le Comité d'Entreprise a reçu tous les documents communiqués aux associés, les communications ayant été faites simultanément.

Conformément à l'article L 2323-8 du Code du travail, le texte des éventuelles observations du Comité d'Entreprise a été annexé au présent rapport.

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport, nous vous prions de bien vouloir les approuver, et nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

Le Président :
Didier MONTEGUT



ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIETE AOP (COMPTES CLOS LE 31/12/2017)

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu
(tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du code de commerce)

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	81						7					
Montant total des factures concernées (préciser TTC)	637 645,18 €	188 977,28 €	17 691,99 €	21 773,56 €	184 809,11 €	413 251,94 €	1 711 701,72 €	7 250,57 €	0,00 €	0,00 €	633,19 €	7 883,76 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)	7,58%	2,25%	0,21%	0,26%	2,20%	4,91%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)							8,04%	0,03%	0,00%	0,00%	0,00%	0,04%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues						0						0
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)						0,00 €						0,00 €
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : (préciser) - Délais légaux : (préciser)						- Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (préciser)					



A.O.P.
Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Ernst & Young et Autres
Le Compans - Immeuble B
1, place Alfonse Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 6

Tél. : +33 (0) 5 62 15 43 43
www.ey.com/fr

A.O.P.

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société A.O.P.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.O.P. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

💰 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

💰 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulouse, le 18 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Jérôme Guirauden

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	21 600	21 600				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	4 789 477	4 600 970	188 507	308 907	120 400	38.98
	Autres immobilisations corporelles	171 595	147 127	24 468	37 175	12 707	34.18
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts				1 600	1 600	100.00
	Autres immobilisations financières						
Total II		4 982 672	4 769 696	212 975	347 682	134 707	38.74
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	3 454 204		3 454 204	3 551 453	97 249	2.74
	Autres créances	2 397 577		2 397 577	2 531 207	133 629	5.28
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités						
	Charges constatées d'avance (3)	7 734		7 734	10 568	2 834	26.81
	Total III	5 859 516		5 859 516	6 093 228	233 712	3.84
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		10 842 188	4 769 696	6 072 491	6 440 910	368 419	5.72

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 12		Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000 000)	1 000 000		1 000 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 110 321		2 110 321			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	4 240 789		2 094 770		2 146 020	102.45
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	211 189		2 146 020		1 934 831	90.16
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	1 341 657		1 130 468		211 189	18.68
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques	615 223		576 218		39 005	6.77
	Provisions pour charges	681 950		673 986		7 964	1.18
	Total III	1 297 173		1 250 204		46 969	3.76
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	18 890		20 458		1 568	7.67
	Emprunts et dettes financières diverses	1 035 796		1 335 222		299 426	22.43
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 433 336		1 343 435		89 900	6.69
	Dettes fiscales et sociales	3 243 787		3 503 561		259 774	7.41
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	385 166		118 498		266 668	225.04
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	6 116 975		6 321 174		204 199	3.23
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	6 072 491		6 440 910		368 419	5.72

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 6 116 975 6 321 174

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	20 527 760		20 527 760	20 679 975		152 215	0.74
Chiffre d'affaires NET	20 527 760		20 527 760	20 679 975		152 215	0.74
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation				1 500		1 500	100.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			58 298	63 100		4 803	7.61
Autres produits			175	203		28	13.96
Total des Produits d'exploitation (I)			20 586 232	20 744 779		158 546	0.76
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements				77		77	100.00
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			7 056 910	7 904 213		847 303	10.72
Impôts, taxes et versements assimilés			587 725	641 656		53 931	8.40
Salaires et traitements			8 988 187	9 506 916		518 729	5.46
Charges sociales			3 548 490	3 834 389		285 899	7.46
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			144 888	182 897		38 009	20.78
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions			10 869	89 628		78 759	87.87
Autres charges			6 866	1 565		8 431	538.75
Total des Charges d'exploitation (II)			20 343 936	22 158 212		1 814 276	8.19
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			242 297	1 413 433		1 655 730	117.14
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		48			48	
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		48			48	
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	204	240	201	083	3 156	1.57
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	204	240	201	083	3 156	1.57
2. Résultat financier (V-VI)	204	192	201	083	3 108	1.55
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	38	105	1 614	516	1 652 621	102.36
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	10	000	110	000	100 000	90.91
Total VII	10	000	110	000	100 000	90.91
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	210	289	88	000	122 289	138.96
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	49	005	553	503	504 498	91.15
Total VIII	259	294	641	503	382 209	59.58
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	249	294	531	503	282 209	53.10
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	20	596 280	20	854 779	258 498	1.24
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	20	807 469	23	000 798	2 193 329	9.54
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	211	189	2	146 020	1 934 831	90.16

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

200 661200 521

Dossier N° AOP en Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Provisions pour risques et charges :

Une provision est constituée lorsque la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions à fin décembre 2017 ont été estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables.

Les autres provisions pour risques et charges correspondent aux litiges sociaux en cours.

Variations des capitaux propres :

- Capitaux Propres à l'ouverture : -1 130 468
- Augmentation de Capital : 0
- Distribution de dividendes : 0
- Résultat de l'exercice : -211 189
- Capitaux Propres à la clôture : - 1 341 657

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Intégration fiscale :

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par la société ALYZIA HOLDING société immatriculée en France à Bobigny sous le RCS 552 134 975 depuis le 1er janvier 2012.

La convention d'intégration fiscale conclue avec ALYZIA HOLDING prévoit que la filiale calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et règle sa dette d'impôt à ALYZIA HOLDING, société tête de Groupe.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 461 193 €. La société a demandé un préfinancement à BPI au titre de ce mécanisme.

Le préfinancement est réglé directement à Alyzia Holding. La société a décidé d'affecter ce crédit d'impôt au soutien de l'investissement, à la recherche et à l'innovation, ainsi qu'au développement de l'emploi.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	100 000			100 000

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 734 619
Autres créances	109 181
Total	1 843 799

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	13 755
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	382 439
Dettes fiscales et sociales	2 609 881
Autres dettes	385 166
Total	3 391 241

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	7 734
Total	7 734

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

La société est engagée dans des contrats commerciaux avec des sociétés du groupe 3S/Alyzia, contrats dans le cadre desquels elle est client ou fournisseur. Ces contrats étant exclus de la liste des transactions liées notamment car conclus à des conditions normales de marché la société n'a pas à en donner le détail.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
PRESTATIONS ASSISTANCE EN ESCALE	20 527 760
Total	20 527 760

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	20 527 760
Total	20 527 760

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	9
Agents de maîtrise et techniciens	13
Ouvriers	228
Total	250

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	204 240	48
Dont entreprises liées	200 661	

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 11 160 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 11 160€

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

Pour la clôture 2017, il a été décidé de retenir une provision pour les personnes dont le départ à la retraite est prévu dans les 12 prochaines années. Cette période de 12 ans correspond à la durée maximale estimée des renouvellements de contrat, étant entendu que le nouveau bénéficiaire du contrat reprend les engagements de retraite lorsqu'il reprend les salariés. Cette évolution méthodologique fait suite à la disparition du contrat liant Alyzia à Aéroports de Paris.

Une provision pour retraite d'un montant de 651 275 € est constituée, cette provision a été calculée par un actuaire indépendant.

La société applique la méthode générale.

La provision pour médailles de travail d'un montant de 30 675 € est estimée par ce même actuaire.

Les évaluations réalisées décrivent les passifs sociaux de la société. Elles comprennent la valeur actuelle probable des prestations futures à la date d'évaluation, la dette actuarielle à la date d'évaluation.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	31 881
60 à 64 ans	1 à 5 ans	121 990
52 à 59 ans	6 à 13 ans	497 404
moins de 52 ans	plus de 13 ans	
Engagement total		651 275

Hypothèses de calculs retenues

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les obligations sont :

- Taux de revalorisation des salaires (y compris inflation) : 2%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux d'actualisation : 2%
- Taux charges sociales : 40%
- Table de mortalité : table INSEE 2017

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
MERAINA	SASU	25 520 160	61 RUE CLAUDE BERNARD 75005 PARIS

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- PROVISIONS LITIGES PRUD'HOMAU	10 000	78750000
Total	10 000	
Charges exceptionnelles		
- CONTRAVENTIONS	640	67120000
- IND TRANSACTIONNELLES	209 649	67180000
- PROVISION LITIGES PRUD'HOMAU	49 005	68750000
Total	259 294	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
REFACTURATION CHARGES FILIALES	6 042
REFACTURATION FORMATIONS	23 180
REMBOURSEMENT CVAE	21 388
REMBOURSEMENT CPAM/FONGECIF	4 782
Total	55 392

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUANTITAT ACTIF different TOTAL PASSIF

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : AOP													Néant		*	
CADRE A			IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1			Augmentations				
									Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3				
INCRP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD	21 600	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains								KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9				KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1				KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants		M2				KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3				KS	4 777 696	KT		KU	11 781	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *								KV	138 767	KW		KX		
		Matériel de transport *								KY	1 517	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	87 848	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *								LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours								LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes								LK		LL		LM			
	TOTAL III								LN	5 005 827	LO		LP	11 781		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G		8M		8T		
		Autres participations								8U		8V		8W		
		Autres titres immobilisés								1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières								1T	1 600	1U		1V				
TOTAL IV								1Q	1 600	1R		1S				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								0G	5 029 027	0H		0J	11 781			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3			Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
INCRP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		C0		D0		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW	21 600	IX	21 600		
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC				
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF				
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH		MI				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK	4 789 477	ML	4 789 477	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU		MM		MN	138 767	MO	138 767			
		Matériel de transport				IV		MP	1 517	MQ		MR				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	55 019	MT	32 828	MU	32 828			
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX				
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III						IY		NG	56 536	NH	4 961 072	NI	4 961 072		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		0U		M7		0W		
Autres participations						I0		0X		0Y		0Z				
Autres titres immobilisés						I1		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	1 600	2F		2G				
TOTAL IV						I3		NJ	1 600	NK		2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		0K	58 136	0L	4 982 672	0M	4 982 672			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : AOP

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	21 600	PF		PG		PH	21 600
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	4 468 789	QA	132 181	QB	0	QC	4 600 970
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	105 793	QE	11 211	QF	0	QG	117 003
	Immobilisations	QH	1 517	QI		QJ	1 517	QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	83 646	QM	1 497	QN	55 020	QO	30 123
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	4 659 745	QV	144 889	QW	56 537	QX	4 748 096
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	4 681 345	ØP	144 889	ØQ	56 537	ØR	4 769 696

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel			Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement TOTAL I	M9	N1		N2			N3	N4		N5			N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8		P6			P7	P8		P9			Q1
Terrains	Q2	Q3		Q4			Q5	Q6		Q7			Q8
Constructions	Sur sol propre	R1		R2			R3	R4		R5			R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8			S1	S2		S3			S4
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6			S8	S9		T1			T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4		T5			T6	T7		T8			T9
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2			U4	U5		U6			U7
	Matériel de transport	U8		U9			V1	V2		V3			V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7			V8	V9		W1			W2
	Emballages récup.et divers	W4		W5			W6	W7		W8			W9
TOTAL III	X2	X3		X4			X5	X6		X7			X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total généralnon ventilé (NP + NQ + NR)	NW			Total généralnon ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total généralnon ventilé (NW - NY)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : AOP

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	673 986	4Y	10 869	4Z	2 905	5A	681 950
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	576 218	5W	49 005	5X	10 000	5Y	615 223
	TOTAL II	5Z	1 250 204	TV	59 874	TW	12 905	TX	1 297 173
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	O2		O3		O4		O5
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières(1)*	O6		O7		O8		O9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 250 204	UB	59 874	UC	12 905	UD	1 297 173
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	10 869	UF	2 905		
		- financières		UG		UH			
		- exceptionnelles		UJ	49 005	UK	10 000		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : AOP

31/12/2017

[illegible]

Dossier N° AOP en Euros.

8

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2017

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : AOP

Néant ☐ *

CADRE A

ÉTAT DES CRÉANCES

DE L'ACTIF
IMMOBILISÉ

Créances rattachées à des participations

Prêts (1) (2)

Autres immobilisations financières

UL

UP

UT

UM

UR

UV

UN

US

UW

DE L'ACTIF
CIRCULANT

Clients douteux ou litigieux

Autres créances clients

Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation
prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée *)

Personnel et comptes rattachés

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

Etat et autres collectivités publiques

Impôts sur les bénéfices

Taxe sur la valeur ajoutée

Autres impôts, taxes et versements assimilés

Divers

Groupe et associés (2)

Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations
de pension de titres)

Charges constatées d'avance

TOTAUX

RENOIS

(1)

Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice

- Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2)

Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

VD

VE

VF

Montant brut
1

A 1 an au plus
2

A plus d'un an
3

CADRE B

ÉTAT DES DETTES

Montant brut
1

A 1 an au plus
2

A plus d'1 an et 5 ans au plus
3

A plus de 5 ans
4

Emprunts obligataires convertibles (1)

Autres emprunts obligataires (1)

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)

à 1 an maximum à l'origine

à plus de 1 an à l'origine

Emprunts et dettes financières divers (1) (2)

Fournisseurs et comptes rattachés

Personnel et comptes rattachés

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

Etat et autres collectivités publiques

Impôts sur les bénéfices

Taxe sur la valeur ajoutée

Obligations cautionnées

Autres impôts, taxes et assimilés

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Groupe et associés (2)

Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)

Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *

Produits constatés d'avance

TOTAUX

RENOIS

(1)

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

7Y

7Z

VG

VH

8A

8B

8C

8D

8E

VW

VX

VQ

8J

VI

8K

ZZ

8L

VY

VJ

VK

Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

QUATRE-VEINGT-TROIS (83) MILLIARDS D'EUROS

Dossier N° AOP en Euros.